



Procès-verbal
Le mardi 16 décembre 2003 - n° 43

10 heures

Président : M. Michel Bissonnet

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Le leader de l'opposition officielle soulève une question de règlement quant à la validité de la séance du 15 décembre 2003.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Cette séance est valide et l'Assemblée a suivi ses règles. Si les affaires courantes ne sont pas terminées à l'heure prévue pour la levée de la séance, l'Assemblée ajourne ses travaux et la séance est donc valide.

L'inscription au *Feuilleton et préavis* de la motion de suspension des règles est conforme au Règlement. Cela a d'ailleurs été confirmé par deux précédents, soit le 1^{er} juin 1995 et le 14 mai 1996.

Dépôts de pétitions

Sont déposés deux extraits de pétition concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 28 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Dubuc, par M. Côté (Dubuc) ;
(Dépôt n° 595-20031216)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 31 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Champlain, par Mme Champagne (Champlain).
(Dépôt n° 596-20031216)

16 décembre 2003

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement sont déposés quatre extraits de pétition concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 47 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Gouin, par M. Boisclair (Gouin) ;
(Dépôt n° 597-20031216)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 54 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Taschereau, par Mme Maltais (Taschereau) ;
(Dépôt n° 598-20031216)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 24 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Nicolet-Yamaska, par M. Morin (Nicolet-Yamaska) ;
(Dépôt n° 599-20031216)
- le quatrième, extrait d'une pétition signée par 170 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Rousseau, par M. Legault (Rousseau).
(Dépôt n° 600-20031216)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau) dépose :

Une communication transmise par madame Hélène Aubé, directrice de la Direction de la planification, de la recherche et de la concertation de la Société d'habitation du Québec, concernant l'organisation d'un groupe de discussion.
(Dépôt n° 601-20031216)

16 décembre 2003

AFFAIRES DU JOUR

Motions du gouvernement

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 15 décembre 2003, sur la motion de suspension des règles de M. Dupuis, leader du gouvernement.

Le leader de l'opposition officielle soulève une question de règlement sur la caducité de la motion de suspension des règles présentée à la séance du 15 décembre 2003 par le leader du gouvernement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La présente motion de suspension des règles ne contient aucune mention d'un quelconque événement qui serait susceptible de rendre la motion caduque.

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 45 en annexe)

Pour : **65** Contre : **43** Abstention : **0**

16 décembre 2003

Dépôts de rapports de commissions

Conformément à la motion de suspension des règles adoptée précédemment, M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 13, 19 et 27 novembre 2003, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 7 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux
(Dépôt n° 602-20031216)

L'étude détaillée du projet de loi n'a pas été terminée.

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 28, 29 et 30 octobre et les 4, 6, 12, 18 et 20 novembre 2003, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 8 Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance
(Dépôt n° 603-20031216)

L'étude détaillée du projet de loi n'a pas été terminée.

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 12 décembre 2003, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 25 Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux
(Dépôt n° 604-20031216)

L'étude détaillée du projet de loi n'a pas été terminée.

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 12 décembre 2003, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 30 Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic
(Dépôt n° 605-20031216)

L'étude détaillée du projet de loi n'a pas été terminée.

À 12 h 25, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux afin de permettre la transmission des amendements.

Les travaux reprennent à 13 h 34.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Conformément à la motion de suspension des règles adoptée précédemment, l'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, proposant que le principe du projet de loi n° 9, Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 46 en annexe)

Pour : **62** Contre : **43** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 9 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 9 soit renvoyé pour étude détaillée en commission plénière.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que l'ordre de renvoi à la Commission des affaires sociales de l'étude détaillée du projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance concernant les places donnant droit à des subventions, soit révoqué.

La motion est adoptée.

16 décembre 2003

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 32 soit renvoyé pour étude détaillée en commission plénière.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que l'ordre de renvoi à la Commission de l'économie et du travail de l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code du travail, soit révoqué.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 31 soit renvoyé pour étude détaillée en commission plénière.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que l'ordre de renvoi en Commission de l'économie et du travail de l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi sur le ministère du Développement économique et régional, soit révoqué.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 34 soit renvoyé pour étude détaillée en commission plénière.

La motion est adoptée.

Étude en commission plénière

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière pour l'étude détaillée du projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance concernant les places donnant droit à des subventions.

La motion est adoptée.

16 décembre 2003

Les amendements soumis par Mme Thériault, ministre déléguée à la Famille, dont la commission plénière n'a pas disposé sont adoptés à la majorité des voix.

Les articles, ainsi amendés, sont adoptés à la majorité des voix.

Tous les autres articles du projet de loi dont la commission plénière n'a pas disposé, ainsi que le titre du projet de loi sont adoptés à la majorité des voix.

Le projet de loi n° 32, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière à la majorité des voix.

Étude en commission plénière

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière pour l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code du travail.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

Avec la permission de M. Gendron, président de la commission plénière, M. Després, ministre du Travail, dépose :

Le document intitulé *Projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code du travail, Cahier explicatif*.

(Dépôt n° 606-20031216)

16 décembre 2003

Les amendements soumis par M. Després, ministre du Travail, dont la commission plénière n'a pas disposé sont adoptés à la majorité des voix.

Les amendements soumis par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) dont la commission plénière n'a pas disposé sont rejetés.

Les articles, ainsi amendés, sont adoptés à la majorité des voix.

Tous les autres articles du projet de loi dont la commission plénière n'a pas disposé, ainsi que le titre et les intitulés du projet de loi sont adoptés à la majorité des voix.

Le projet de loi n° 31, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière à la majorité des voix.

Étude en commission plénière

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière pour l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi sur le ministère du Développement économique et régional.

La motion est adoptée.

Les amendements soumis par M. Audet, ministre du Développement économique et régional, dont la commission plénière n'a pas disposé sont adoptés à la majorité des voix.

Les amendements soumis par M. Legendre (Blainville) dont la commission plénière n'a pas disposé sont rejetés.

Les articles, ainsi amendés, sont adoptés à la majorité des voix.

16 décembre 2003

Tous les autres articles du projet de loi dont la commission plénière n'a pas disposé, ainsi que le titre, les intitulés et l'annexe du projet de loi sont adoptés à la majorité des voix.

Le projet de loi n° 34, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière à la majorité des voix.

Étude en commission plénière

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière pour l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités.

La motion est adoptée.

Les amendements soumis par M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, dont la commission n'a pas disposé sont adoptés à la majorité des voix.

Les articles, ainsi amendés, sont adoptés à la majorité des voix.

Tous les autres articles du projet de loi dont la commission plénière n'a pas disposé, ainsi que le titre, les intitulés et l'annexe du projet de loi sont adoptés à la majorité des voix.

Le projet de loi n° 9, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière à la majorité des voix.

16 décembre 2003

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance, ainsi que sur l'amendement transmis.

Le mercredi 17 décembre 2003

L'amendement de Mme Théberge, ministre déléguée à la Famille, est adopté à la majorité des voix.

L'article du projet de loi ainsi amendé et les articles dont la Commission des affaires sociales n'a pas disposé et qui n'ont pas été amendés par le vote précédent sont adoptés à la majorité des voix.

Le titre et les intitulés sont adoptés à la majorité des voix.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi que les amendements transmis.

L'amendement de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, est adopté à la majorité des voix.

Les amendements soumis par l'opposition officielle sont rejetés.

L'article du projet de loi ainsi amendé et les articles dont la Commission des affaires sociales n'a pas disposé et qui n'ont pas été amendés par le vote précédent sont adoptés à la majorité des voix.

Le titre est adopté à la majorité des voix.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

16 décembre 2003

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 25, Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, ainsi que les amendements transmis.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Un communiqué de presse intitulé *Imposition du bâillon gouvernemental- L'Association des CLSC et des CHSLD du Québec exhorte le gouvernement à privilégier le dialogue.*

(Dépôt n° 607-20031216)

Les amendements de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, sont adoptés à la majorité des voix.

Les amendements soumis par l'opposition officielle sont rejetés.

Les articles du projet de loi ainsi amendés et les articles dont la Commission des affaires sociales n'a pas disposé et qui n'ont pas été amendés par le vote précédent sont adoptés à la majorité des voix.

Le titre, les intitulés et l'annexe sont adoptés à la majorité des voix.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 30, Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, ainsi que les amendements transmis.

Les amendements de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, sont adoptés à la majorité des voix.

L'amendement soumis par l'opposition officielle est rejeté.

16 décembre 2003

Les articles du projet de loi ainsi amendés et les articles dont la Commission des affaires sociales n'a pas disposé et qui n'ont pas été amendés par le vote précédent sont adoptés à la majorité des voix.

Le titre, les intitulés et les annexes sont adoptés à la majorité des voix.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

Adoption

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 47 en annexe)

Pour : **67** Contre : **36** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 7 est adopté.

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 25, Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 48 en annexe)

Pour : **64** Contre : **41** Abstention : **0**

16 décembre 2003

En conséquence, le projet de loi n° 25 est adopté.

Adoption

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 30, Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **49** en annexe)

Pour : **65** Contre : **38** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 30 est adopté.

M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, propose que le projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **50** en annexe)

Pour : **68** Contre : **35** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 8 est adopté.

16 décembre 2003

Adoption

Mme Thériault, ministre déléguée à la Famille, propose que le projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance concernant les places donnant droit à des subventions, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 51 en annexe)

Pour : **64** Contre : **37** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 32 est adopté.

M. Després, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code du travail, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 52 en annexe)

Pour : **67** Contre : **33** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 31 est adopté.

16 décembre 2003

Adoption

M. Audet, ministre du Développement économique et régional, propose que le projet de loi n° 34, Loi sur le ministère du Développement économique et régional, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 53 en annexe)

Pour : **64** Contre : **37** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 34 est adopté.

M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, propose que le projet de loi n° 9, Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 54 en annexe)

Pour : **65** Contre : **37** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 9 est adopté.

16 décembre 2003

À 5 h 57, M. Sirros, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 17 décembre 2003, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

16 décembre 2003

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de suspension des règles de M. Dupuis, leader du gouvernement :

(Vote n° 45)

POUR - 65

Auclair	Charlebois	Hamel	Paquin
Audet	Chenail	Houda-Pepin	Pelletier
Bachand	Cholette	Jérôme-Forget	Perreault
Béchar	Clermont	Kelley	Reid
Bellemare	Copeman	L'Ecuyer	Rioux
Bergman	Corbeil	Lafrenière	Soucy
Bernard	Couillard	Lamquin-Éthier	Théberge
Bernier	Courchesne	Legault	Thériault
Blackburn	Cusano	(Chambly)	(Anjou)
Bordeleau	Delisle	Lessard	Tomassi
Bouchard	Després	Loiselle	Vallières
(Mégantic-Compton)	Dubuc	MacMillan	Vien
Boulet	Dupuis	Marsan	Whissell
Brodeur	Fournier	Mercier	Williams
Chagnon	Gabias	Moreau	
Charest	Gaudet	Morin	
(Sherbrooke)	Gauthier	(Montmagny-L'Islet)	
Charest	Gautrin	Ouimet	
(Matane)	Hamad	Paquet	

CONTRE - 43

Arseneau	Côté	Legendre	Robert
Beaudoin	Cousineau	Léger	Simard
Bédard	Deslières	Lelièvre	St-André
Bertrand	Dion	Lemieux	Thériault
Boisclair	Doyer	Létourneau	(Masson)
Boucher	Dufour	Maltais	Tremblay
Boulerice	Dumont	Marois	Turp
Bourdeau	Grondin	Morin	Valois
Caron	Harel	(Nicolet-Yamaska)	Vermette
Champagne	Jutras	Pagé	
Charest	Landry	Papineau	
(Rimouski)	Legault	Pinard	
	(Rousseau)	Richard	

16 décembre 2003

Sur la motion de M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 9, Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités :

(Vote n° 46)

POUR - 62

Auclair	Charlebois	Hamad	Paquet
Audet	Chenail	Hamel	Paquin
Bachand	Cholette	Houda-Pepin	Perreault
Bellemare	Clermont	Jérôme-Forget	Reid
Bergman	Copeman	Kelley	Rioux
Bernard	Corbeil	L'Ecuyer	Soucy
Bernier	Couillard	Lafrenière	Théberge
Blackburn	Courchesne	Lamquin-Éthier	Thériault
Bordeleau	Cusano	Legault	(Anjou)
Bouchard	Delisle	(Chambly)	Tomassi
(Mégantic-Compton)	Després	Lessard	Vallières
Boulet	Dubuc	Loiselle	Vien
Brodeur	Dupuis	MacMillan	Whissell
Chagnon	Fournier	Marsan	Williams
Charest	Gabias	Moreau	
(Sherbrooke)	Gaudet	Morin	
Charest	Gauthier	(Montmagny-L'Islet)	
(Matane)	Gautrin	Ouimet	

CONTRE - 43

Arseneau	Côté	Lelièvre	Simard
Beaudoin	Cousineau	Lemieux	St-André
Bédard	Deslières	Létourneau	Tremblay
Bertrand	Dion	Maltais	Turp
Boisclair	Doyer	Marois	Valois
Boucher	Dufour	Morin	Vermette
Boulerice	Dumont	(Nicolet-Yamaska)	
Bourdeau	Grondin	Pagé	
Caron	Harel	Papineau	
Champagne	Jutras	Picard	
Charbonneau	Landry	Pinard	
Charest	Legendre	Richard	
(Rimouski)	Léger	Robert	

16 décembre 2003

Sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant l'adoption du projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux :

(Vote n° 47)

POUR - 67

Auclair	Charlebois	Gautrin	Normandeau
Audet	Cholette	Grondin	Ouimet
Bachand	Clermont	Hamad	Paquet
Beauchamp	Copeman	Hamel	Paquin
Béchar	Corbeil	Houda-Pepin	Perreault
Bellemare	Couillard	Jérôme-Forget	Picard
Bergman	Courchesne	Kelley	Reid
Bernard	Cusano	L'Ecuyer	Rioux
Bernier	Delisle	Lamquin-Éthier	Soucy
Blackburn	Descoteaux	Legault	Théberge
Bordeleau	Després	(Chambly)	Thériault
Bouchard	Dubuc	Lessard	(Anjou)
(Mégantic-Compton)	Dumont	Loiselle	Tomassi
Boulet	Dupuis	MacMillan	Vallières
Brodeur	Fournier	Marsan	Vien
Chagnon	Gabias	Mercier	Whissell
Charest	Gaudet	Moreau	Williams
(Matane)	Gauthier	Morin	
		(Montmagny-L'Islet)	

CONTRE - 36

Arseneau	Cousineau	Lelièvre	St-André
Beaudoin	Deslières	Lemieux	Thériault
Bédard	Dion	Létourneau	(Masson)
Bertrand	Doyer	Maltais	Tremblay
Boisclair	Dufour	Morin	Turp
Boucher	Harel	(Nicolet-Yamaska)	Valois
Boulerice	Jutras	Pagé	Vermette
Caron	Legault	Papineau	
Charbonneau	(Rousseau)	Pinard	
Charest	Legendre	Richard	
(Rimouski)	Léger	Robert	

Sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant l'adoption du projet de loi n° 25, Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux :

(Vote n° 48)

POUR - 64

Auclair	Cholette	Hamel	Paquet
Bachand	Clermont	Houda-Pepin	Paquin
Beauchamp	Copeman	Jérôme-Forget	Pelletier
Béchar	Corbeil	Kelley	Perreault
Bellemare	Couillard	L'Ecuyer	Reid
Bergman	Courchesne	Lamquin-Éthier	Rioux
Bernard	Cusano	Legault	Soucy
Bernier	Delisle	(Chambly)	Théberge
Blackburn	Descoteaux	Lessard	Thériault
Bordeleau	Després	Loiselle	(Anjou)
Bouchard	Dubuc	MacMillan	Tomassi
(Mégantic-Compton)	Dupuis	Marsan	Vallières
Boulet	Fournier	Mercier	Vien
Brodeur	Gabias	Moreau	Whissell
Chagnon	Gaudet	Morin	Williams
Charest	Gauthier	(Montmagny-L'Islet)	
(Matane)	Gautrin	Normandeau	
Charlebois	Hamad	Ouimet	

CONTRE - 41

Arseneau	Cousineau	Léger	Richard
Beaudoin	Deslières	Lelièvre	Robert
Bédard	Dion	Lemieux	St-André
Bertrand	Doyer	Létourneau	Thériault
Boisclair	Dufour	Maltais	(Masson)
Boucher	Dumont	Marois	Tremblay
Boulerice	Grondin	Morin	Turp
Bourdeau	Harel	(Nicolet-Yamaska)	Valois
Caron	Jutras	Pagé	Vermette
Charbonneau	Legault	Papineau	
Charest	(Rousseau)	Picard	
(Rimouski)	Legendre	Pinard	

Sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant l'adoption du projet de loi n° 30, Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic :

(Vote n° 49)

POUR - 65

Auclair	Cholette	Houda-Pepin	Pelletier
Audet	Clermont	Jérôme-Forget	Perreault
Bachand	Copeman	Kelley	Reid
Beauchamp	Corbeil	L'Ecuyer	Rioux
Béchar	Couillard	Lamquin-Éthier	Soucy
Bellemare	Courchesne	Legault	Théberge
Bergman	Cusano	(Chambly)	Thériault
Bernard	Delisle	Lessard	(Anjou)
Bernier	Descoteaux	Loiselle	Tomassi
Blackburn	Després	MacMillan	Vallières
Bordeleau	Dubuc	Marsan	Vien
Bouchard	Dupuis	Mercier	Whissell
(Mégantic-Compton)	Fournier	Moreau	Williams
Boulet	Gabias	Morin	
Brodeur	Gaudet	(Montmagny-L'Islet)	
Chagnon	Gauthier	Normandeau	
Charest	Gautrin	Ouimet	
(Matane)	Hamad	Paquet	
Charlebois	Hamel	Paquin	

CONTRE - 38

Arseneau	Cousineau	Legendre	Pinard
Beaudoin	Deslières	Léger	Robert
Bédard	Dion	Lelièvre	St-André
Boisclair	Doyer	Lemieux	Thériault
Boucher	Dufour	Maltais	(Masson)
Boulerice	Dumont	Marois	Tremblay
Bourdeau	Grondin	Morin	Turp
Caron	Harel	(Nicolet-Yamaska)	Valois
Charbonneau	Jutras	Pagé	Vermette
Charest	Legault	Papineau	

16 décembre 2003

(Rimouski)

(Rousseau)

Picard

Sur la motion de M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, proposant l'adoption du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance :

(Vote n° 50)

POUR - 68

Auclair	Cholette	Hamad	Paquet
Audet	Clermont	Hamel	Paquin
Bachand	Copeman	Houda-Pepin	Pelletier
Beauchamp	Corbeil	Jérôme-Forget	Perreault
Béchar	Couillard	Kelley	Picard
Bellemare	Courchesne	L'Ecuyer	Reid
Bergman	Cusano	Lamquin-Éthier	Rioux
Bernard	Delisle	Legault	Soucy
Bernier	Descoteaux	(Chambly)	Théberge
Blackburn	Després	Lessard	Thériault
Bordeleau	Dubuc	Loiselle	(Anjou)
Bouchard	Dumont	MacMillan	Tomassi
(Mégantic-Compton)	Dupuis	Marsan	Vallières
Boulet	Fournier	Mercier	Vien
Brodeur	Gabias	Moreau	Whissell
Chagnon	Gaudet	Morin	Williams
Charest	Gauthier	(Montmagny-L'Islet)	
(Matane)	Gautrin	Normandeau	
Charlebois	Grondin	Ouimet	

CONTRE - 35

Arseneau	Cousineau	Lelièvre	Thériault
Beaudoin	Deslières	Maltais	(Masson)
Bédard	Dion	Marois	Tremblay
Boisclair	Doyer	Morin	Turp
Boucher	Dufour	(Nicolet-Yamaska)	Valois
Boulerice	Harel	Pagé	Vermette
Bourdeau	Jutras	Papineau	
Caron	Legault	Pinard	
Charbonneau	(Rousseau)	Richard	
Charest	Legendre	Robert	

16 décembre 2003

(Rimouski)

Léger

St-André

Sur la motion de Mme Thérberge, ministre déléguée à la Famille, proposant l'adoption du projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance concernant les places donnant droit à des subventions :

(Vote n° 51)

POUR - 64

Auclair	Charlebois	Hamel	Pelletier
Audet	Cholette	Houda-Pepin	Perreault
Bachand	Clermont	Jérôme-Forget	Reid
Beauchamp	Copeman	Kelley	Rioux
Béchar	Corbeil	L'Ecuyer	Soucy
Bellemare	Couillard	Lamquin-Éthier	Thérberge
Bernard	Courchesne	Legault	Thériault
Bernier	Cusano	(Chambly)	(Anjou)
Blackburn	Delisle	Lessard	Tomassi
Bordeleau	Descoteaux	MacMillan	Vallières
Bouchard	Després	Marsan	Vien
(Mégantic-Compton)	Dubuc	Mercier	Whissell
Boulet	Dupuis	Moreau	Williams
Brodeur	Fournier	Morin	
Chagnon	Gabias	(Montmagny-L'Islet)	
Charest	Gaudet	Normandeau	
(Matane)	Gauthier	Ouimet	
Charest	Gautrin	Paquet	
(Sherbrooke)	Hamad	Paquin	

CONTRE - 37

Arseneau	Deslières	Léger	Robert
Beaudoin	Dion	Lelièvre	St-André
Bédard	Doyer	Maltais	Thériault
Boisclair	Dufour	Marois	(Masson)
Boulerice	Dumont	Morin	Tremblay
Bourdeau	Grondin	(Nicolet-Yamaska)	Turp
Caron	Harel	Pagé	Valois
Charbonneau	Jutras	Papineau	Vermette

16 décembre 2003

Charest (<i>Rimouski</i>)	Legault (<i>Rousseau</i>)	Picard Pinard Richard
Cousineau	Legendre	

Sur la motion de M. Després, ministre du Travail, proposant l'adoption du projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code du travail :

(Vote n° 52)

POUR - 67

Auclair	Cholette	Gautrin	Normandeau
Audet	Clermont	Grondin	Ouimet
Bachand	Copeman	Hamad	Paquet
Beauchamp	Corbeil	Hamel	Paquin
Béchar	Couillard	Houda-Pepin	Pelletier
Bellemare	Courchesne	Jérôme-Forget	Perreault
Bergman	Cusano	Kelley	Picard
Bernard	Delisle	L'Ecuyer	Reid
Bernier	Descoteaux	Lamquin-Éthier	Soucy
Blackburn	Després	Legault	Théberge
Bordeleau	Dubuc	(<i>Chambly</i>)	Thériault
Bouchard	Dumont	Lessard	(<i>Anjou</i>)
(<i>Mégantic-Compton</i>)	Dupuis	Loiselle	Tomassi
Boulet	Fournier	MacMillan	Vallières
Brodeur	Gabias	Marsan	Vien
Charest	Gagnon-Tremblay	Mercier	Whissell
(<i>Matane</i>)	Gaudet	Moreau	Williams
Charlebois	Gauthier	Morin	
		(<i>Montmagny-L'Islet</i>)	

CONTRE - 33

Arseneau	Dion	Lelièvre	Richard
Beaudoin	Doyer	Lemieux	Robert
Boisclair	Dufour	Maltais	St-André
Boulerice	Harel	Marois	Thériault
Bourdeau	Jutras	Morin	(<i>Masson</i>)
Caron	Legault	(<i>Nicolet-Yamaska</i>)	Tremblay
Charbonneau	(<i>Rousseau</i>)	Pagé	Turp
Cousineau	Legendre	Papineau	Valois
Deslières	Léger	Pinard	Vermette

Sur la motion de M. Audet, ministre du Développement économique et régional, proposant l'adoption du projet de loi n° 34, Loi sur le ministère du Développement économique et régional :

(Vote n° 53)

POUR - 64

Auclair	Charlebois	Hamad	Ouimet
Audet	Cholette	Hamel	Paquet
Bachand	Clermont	Houda-Pepin	Paquin
Beauchamp	Copeman	Jérôme-Forget	Pelletier
Béchar	Corbeil	Kelley	Perreault
Bellemare	Couillard	L'Ecuyer	Reid
Bergman	Courchesne	Lamquin-Éthier	Rioux
Bernard	Cusano	Legault	Soucy
Bernier	Delisle	(Chambly)	Thériault
Blackburn	Descoteaux	Lessard	(Anjou)
Bordeleau	Després	Loiselle	Tomassi
Bouchard	Dubuc	MacMillan	Vallières
(Mégantic-Compton)	Dupuis	Marsan	Vien
Boulet	Fournier	Mercier	Whissell
Brodeur	Gabias	Moreau	Williams
Chagnon	Gaudet	Morin	
Charest	Gauthier	(Montmagny-L'Islet)	
(Matane)	Gautrin	Normandeau	

CONTRE - 37

Arseneau	Deslières	Lelièvre	Robert
Beaudoin	Dion	Lemieux	St-André
Bédard	Doyer	Maltais	Thériault
Boisclair	Dufour	Marois	(Masson)
Boulerice	Dumont	Morin	Tremblay
Bourdeau	Grondin	(Nicolet-Yamaska)	Turp
Caron	Jutras	Pagé	Valois
Charbonneau	Legault	Papineau	Vermette
Charest	(Rousseau)	Picard	

16 décembre 2003

<i>(Rimouski)</i>	Legendre	Pinard
Cousineau	Léger	Richard

Sur la motion de M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, proposant l'adoption du projet de loi n° 9, Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités :

(Vote n° 54)

POUR - 65

Auclair	Cholette	Houda-Pepin	Pelletier
Audet	Clermont	Jérôme-Forget	Perreault
Bachand	Copeman	Kelley	Reid
Beauchamp	Corbeil	L'Ecuyer	Rioux
Béchar	Couillard	Lamquin-Éthier	Soucy
Bellemare	Courchesne	Legault	Théberge
Bergman	Cusano	<i>(Chambly)</i>	Thériault
Bernard	Delisle	Lessard	<i>(Anjou)</i>
Bernier	Descoteaux	Loiselle	Tomassi
Blackburn	Després	MacMillan	Vallières
Bordeleau	Dubuc	Marsan	Vien
Bouchard	Dupuis	Mercier	Whissell
<i>(Mégantic-Compton)</i>	Fournier	Moreau	Williams
Boulet	Gabias	Morin	
Brodeur	Gaudet	<i>(Montmagny-L'Islet)</i>	
Chagnon	Gauthier	Normandeau	
Charest	Gautrin	Ouimet	
<i>(Matane)</i>	Hamad	Paquet	
Charlebois	Hamel	Paquin	

CONTRE - 37

Arseneau	Deslières	Lelièvre	Robert
Beaudoin	Dion	Lemieux	St-André
Bédard	Doyer	Maltais	Thériault
Boisclair	Dufour	Marois	<i>(Masson)</i>
Boulerice	Dumont	Morin	Tremblay
Bourdeau	Grondin	<i>(Nicolet-Yamaska)</i>	Turp

16 décembre 2003

Caron	Jutras	Pagé	Valois
Charbonneau	Legault	Papineau	Vermette
Charest	<i>(Rousseau)</i>	Picard	
<i>(Rimouski)</i>	Legendre	Pinard	
Cousineau	Léger	Richard	